

Assurance-vie Tout savoir pour booster le rendement de votre contrat cette année

Fonds en euros bien rémunérés, taux bonifiés, supports en unités de comptes lucratifs...
Toute la palette des solutions pour améliorer les performances de votre contrat d'assurance-vie.

LUCILE COSTES

C'est l'année du siècle pour l'assurance vie ! En 2025, les Français y ont versé 192 milliards d'euros, une performance historique. Pas moins de 2107 milliards d'euros y sont placés, avec une large prépondérance pour les fonds garantis en euros (68 %), supports sans aucun risque de perte où le capital ne fait que progresser chaque année du montant du taux annoncé.

La rémunération moyenne nette de ces fonds garantis en euros devrait d'ailleurs atteindre 2,65 % en 2025, soit la meilleure performance de ces dix dernières années (2,60 % en 2024 et 2023). Depuis le début du siècle, ce taux n'avait fait que baisser, passant de 5,3 % en 2000 à 1,3 %, le plus bas, en 2020 et 2021. Depuis 2022, il est reparti à la hausse, sous l'effet de la remontée des rendements obligataires, les assureurs étant à plus de 70 % investis en obligations sur les fonds en euros, dont la moitié en obligations d'État. Or, plus les États sont endettés, plus le taux auquel ils empruntent est élevé et plus les épargnants qui achètent ces emprunts sous forme d'obligations au travers de leur fonds en euros y gagnent ! Les ennuis budgétaires de la France profitent, en quelque sorte, aux épargnants. « Cette année, nous avons acheté beaucoup d'obligations de l'État français, dont les taux étaient parmi les plus hauts d'Europe, dépassant même l'Italie », explique Stéphane Dessirier, directeur général du groupe MACSF.

Ajoutez à cela la très bonne tenue des marchés boursiers l'an dernier (les assureurs possèdent jusqu'à 15 % d'actions dans les fonds en euros), et vous avez la recette de la bonne performance de 2025, qui a battu son concurrent historique, le Livret A, qui a produit un rendement moyen sur l'année de 2,16 %. Attention, cependant : il faut retrancher les prélèvements sociaux, de 17,2 %, à l'assurance vie pour la comparer au Livret A, qui en est exonéré. Un taux de 2,60 % en assurance vie retombe à 2,16 %, une fois ces prélèvements de 17,2 % retrans-

chés, soit... l'équivalent du taux du Livret A de 2,16 %. En clair, toute assurance vie rémunérée à plus de 2,60 % en 2025 a été plus rentable que le Livret A ; à moins de 2,60 %, c'est le Livret A qui l'emporte.

Profitez des offres promotionnelles

Nombreux sont les assureurs au-dessus de ces 2,60 % en 2025, notamment le célèbre contrat Afer, à 2,65 %. La fourchette est cependant très large, et une bonne poignée de compagnies sont même au-dessus des 3 % net (4,10 % pour Corum Life, 3,75 % pour Ampli Mutuelle, 3,50 % pour la France Mutualiste, 3,15 % pour la MACSF, 3,12 % pour la Société Générale, 3 % pour la Matmut ou BoursoBank), quand d'autres atteignent péniblement les 1 % !

Mais il y a mieux encore, certains assureurs allant jusqu'à tangenter les 5 % net sur le fonds garanti en euros, grâce à une politique de bonification. « En complément du taux de 2,75 % sur leur contrat, les clients ont pu bénéficier de taux bonifiés pouvant atteindre jusqu'à 4,55 % sur leurs versements. Politique de bonification qui se poursuivra en 2026 », explique Charlotte Chevalier, directrice générale adjointe de BNP Paribas Cardif, responsable France et Luxembourg. Encore une fois, les assureurs étant principalement investis en obligations, ils ont intérêt à en acheter le plus possible en ce moment, alors que l'emprunt d'État français à 10 ans rémunère à plus 3,50 %, contre moins de 1 % pendant plusieurs années, avant 2012 ! Et, pour acheter, il leur faut des versements – c'est mécanique. D'où leur politique de bonification, pour vous inciter à verser le plus possible.

Attention, ces bonifications ne s'appliquent pas à toute votre épargne, mais uniquement aux sommes qui seront versées au premier trimestre (ou semestre) 2026 et à condition, le plus souvent, d'en investir une partie, généralement 30 %, sur des supports en unités de compte plus risqués et non garantis. Chez Gaipare, par

exemple, il n'y a même pas de condition d'investissement en unités de compte, il suffit de faire un versement avant le 30 juin 2026 pour profiter d'un rendement bonifié sur ce versement de + 1,50 % en 2026, et aussi en 2027. Si, l'an prochain, le rendement est au moins équivalent à celui de 2025 (2,58 %), alors la rémunération du contrat Gaipare montera au-dessus des 4 %. Vérifiez bien ce que vous propose votre assureur et s'il vous offre ce type de promotions, profitez-en !

Les places boursières devraient être bien orientées

Même si la rémunération des fonds en euros est plutôt bien orientée, rien n'interdit d'aller chercher plus de performance. C'est possible quand on a du temps devant soi, au moins cinq ans, et en plaçant une partie de vos versements sur les supports en unités de comptes (fonds en actions, en obligations, mixtes, immobiliers, etc.) de vos contrats d'assurance vie. Le rendement moyen de ces fonds non garantis était de 4,6 % en 2024, de 6,6 % en 2023, mais de -12 % en 2022, année boursière particulièrement chahutée, selon France Assureurs. Mais certaines compagnies font beaucoup mieux. C'est le cas de la MACSF, qui sélectionne scrupuleusement les 25 supports en UC qu'elle propose en complément du fonds en euros, et qui, en 2025, ont affiché un rendement moyen net de 8,50 % ! De quoi mettre du beurre dans les épinards.

Comment bien diversifier son épargne en 2026 ? Même si l'année risque à nouveau certains soubresauts sur les marchés, les places boursières devraient être bien orientées. Aussi, investir dans des fonds actions est une bonne idée, en veillant au risque de change si les supports comportent des actions américaines, pour éviter les mauvaises surprises de 2025 (-2,63 % pour Picet Global Megatrend Sélection, ou -3,09 % pour Agipi Actions Monde), et en diversifiant dans les trois zones – États-Unis, Europe et Asie. Privilégier les ETF actions, si votre assureur vous en propose, est moins cher et plus rentable sur le long terme, avec des frais moyens de 0,38 %, contre 1,47 % pour

les fonds actions traditionnels.

Vous pouvez aussi opter pour la gestion profilée ou mandatée proposée par votre compagnie. C'est, traditionnellement, une solution qui mélange actions et obligations et qui fonctionne très bien depuis que les obligations sont à nouveau rémunératrices : +6,51 % net en 2025 pour le mandat équilibré du contrat Afer et, même, +10,38 % pour son mandat dynamique, par exemple. Dans le même ordre d'idée, les fonds dits patrimoniaux qui, eux aussi, mélangent actions et obligations, sont à nouveau à considérer : +22,68 % pour Carmignac Patrimoine sur les trois dernières années (+6,44 % annualisé) ou encore +22,40 % pour le fonds JPM Global Income (+6,34 % annualisé). Vous avez l'embarras du choix ! ■



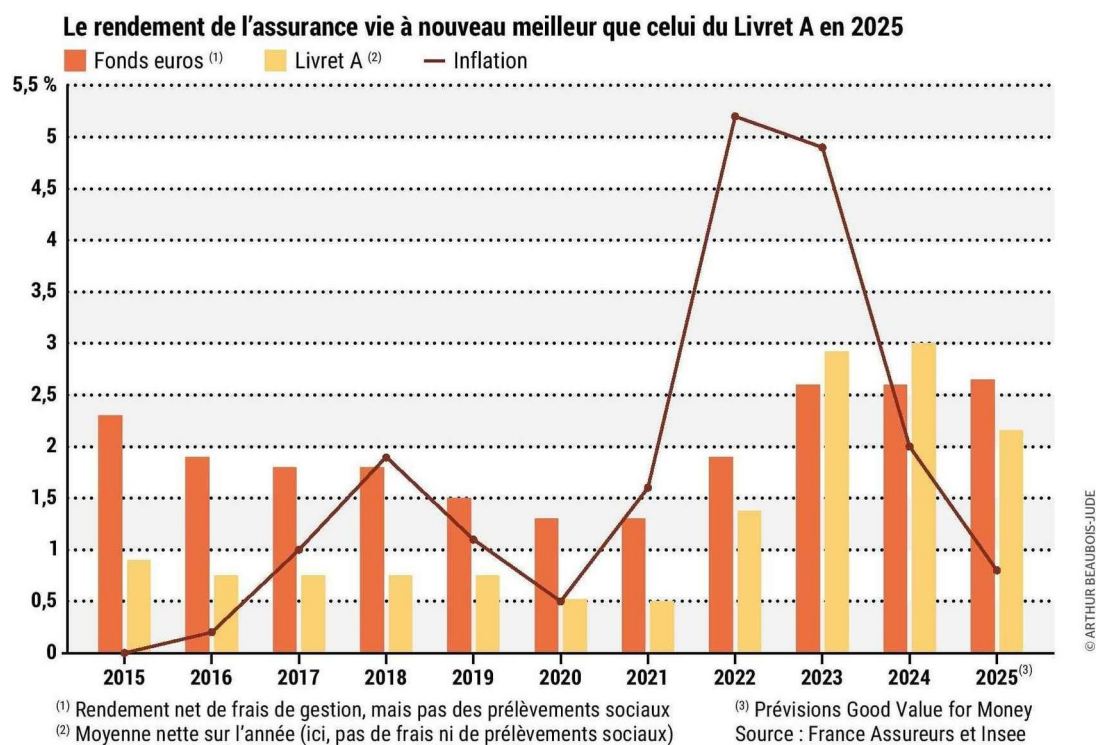
Cette année, nous avons acheté beaucoup d'obligations de l'État français, dont les taux étaient parmi les plus hauts d'Europe, dépassant même l'Italie

Stéphane Dessirier, groupe MACSF



En complément du taux de 2,75 % sur leur contrat, les clients ont pu bénéficier de taux bonifiés pouvant atteindre jusqu'à 4,55 % sur leurs versements.

Charlotte Chevalier,
BNP Paribas Cardif



Il faut retrancher 17,2 % de prélèvements sociaux à l'assurance vie pour la comparer exactement au Livret A, qui en est exonéré.